

Règlement intérieur :

1. Horaires d'ouverture

L'accès à la médiathèque est libre, gratuit et ouvert à tous aux jours et heures suivants :

Mardi : 16h30-18h
Mercredi : 10h – 12h et 14h – 18h
Jeudi : 14h – 18h
Vendredi : 14h - 19h
Samedi : 10h – 12h et 14h - 17h

2. Conditions d'accès et d'inscription

Consultation sur place :

La consultation sur place des documents est libre et gratuite, pas d'obligation d'inscription.

Pour emprunter des documents, il est indispensable de posséder une carte de lecteur individuelle, moyennant une cotisation annuelle forfaitaire.

Inscription à titre individuel :

Lors de son inscription à la médiathèque, l'utilisateur doit justifier de son identité.

Pour toute adhésion ou renouvellement, l'utilisateur doit :

- présenter sa carte identité ou son passeport
- et remplir une fiche d'inscription

Pour les mineurs de moins de 18 ans, une autorisation parentale sera demandée.

Lors de l'inscription l'utilisateur doit prendre connaissance du présent règlement et en accepter les conditions.

Une carte d'emprunteur sera alors remise à l'utilisateur lors de sa première inscription, valable pour un an. Tout changement de domicile doit être signalé à la médiathèque.

Tarifs :

Les tarifs et exemptions sont votés par le Conseil municipal et révisables annuellement.

Cotisation annuelle :

- Habitants d'Arc-en-Barrois de plus de 18 ans : 5€
- Habitants hors Arc-en-Barrois de plus de 18 ans : 20€
- Habitants et habitants hors Arc-en-Barrois de moins de 18 ans : Gratuit
- Abonnement temporaire : 5 € la semaine
- Associations d'Arc : 20€
- Associations hors Arc-en-Barrois : 50€

Inscriptions gratuites (justificatif obligatoire) :

- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires de minimas sociaux
- Groupes scolaires, centres de loisirs

3. Conditions de prêts des documents

Prêt :

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur, ou du représentant légal pour les moins de 18 ans.

La présentation de la carte est indispensable pour l'emprunt et le retour de documents. En cas de perte, la carte de lecteur sera facturée 1€ et remplacée.

L'usager peut emprunter un nombre illimité de documents sur sa carte. Le prêt des documents est de trois mois.

Le nombre de documents empruntés et la durée de prêt peuvent être modifiés dans certains cas, suivant jugement du personnel de la médiathèque.

Autres modalités de prêt :

Certains documents sont exclus du prêt (dictionnaire, livre grand format). Il est possible de les consulter sur place.

Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit d'emprunter des films de la section adulte.

Certains films imposent une clause interdisant le prêt aux moins de 12 ans, de 16 ans et de 18 ans.

Les enfants de moins de 16 ans n'ont pas le droit d'emprunter des bandes dessinées de la section adulte.

Droits attachés aux documents :

La Médiathèque d'Arc-en-Barrois respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs. Aussi elle dégage sa responsabilité de toute infraction aux règles énoncées ci-dessous :

- Les auditions ou le visionnement des documents multimédias sont exclusivement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé (cercle de famille).
- La reproduction partielle des documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel.
- La reproduction partielle ou totale des documents sonores et multimédias (vidéos) est formellement interdite.

Retard :

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, le personnel de la médiathèque prend les mesures nécessaires pour assurer le retour des documents, et ce dans l'intérêt du service rendu à tous. Trois lettres de relance ou courriels sont alors envoyés à l'utilisateur n'ayant pas rendu ses documents. Si malgré ces relances, les documents ne sont pas rendus, ils seront alors facturés à l'utilisateur (le prix varie en fonction du document) et la carte d'emprunteur sera momentanément suspendue.

Renouvellement :

Le renouvellement du prêt est possible sauf s'il s'agit d'un document réservé par un autre usager ou que le renouvellement a déjà été effectué deux fois.

Le renouvellement peut être réalisé directement à l'accueil de la médiathèque, par courriel (mediatheque-arc@orange.fr) ou par téléphone en indiquant votre nom, prénom, n° de carte de lecteur et le titre de l'ouvrage à renouveler.

Réservation :

Il est possible de réserver un document en s'adressant à l'accueil de la médiathèque, par courriel (mediatheque-arc@orange.fr) ou par téléphone en indiquant votre nom, prénom, n° de carte de lecteur et le titre de l'ouvrage à renouveler.

Il est également possible de réserver un document qui ne fait pas partie du fonds de la médiathèque d'Arc-en-Barrois. C'est un des services offerts par la MDHM (Médiathèque Départementale de la Haute-Marne). Il suffit de remplir une demande que le personnel de la médiathèque transmettra à la MDHM. Sachant que le délai d'attente peut être plus ou moins long.

Vous pouvez consulter son catalogue sur : <http://opaci.haute-marne.fr/>

4. Conditions d'accès à l'espace informatique

Conditions d'accès :

L'espace informatique est accessible pendant les heures d'ouverture.

Responsabilités :

L'utilisateur utilise l'outil informatique en toute connaissance de la loi. Il est de sa responsabilité de faire bon usage des ordinateurs.

L'utilisateur doit se présenter obligatoirement à l'accueil avant d'accéder à un poste informatique.

Il est interdit d'utiliser sur les postes des CD-roms et des DVD personnels.

Les clés USB sont tolérées. Toutefois, chargé de veiller au bon fonctionnement du matériel, le personnel de la Médiathèque se réserve un droit de regard sur le contenu de cette dernière.

Photocopies et impressions

Il est possible de scanner ou d'imprimer des documents.

La duplication des documents est soumise au respect de la législation en vigueur sur les conditions d'utilisation des copies et sur les droits des auteurs, éditeurs....

La médiathèque ne peut être tenue pour responsable d'un usage contrevenant à la législation en vigueur.

Tarifs : 0,10€ par page en noir et blanc.
0,30€ par page en couleur.

Le tarif des photocopies et des impressions est fixé par délibération du Conseil municipal.

Les photocopies et impressions sont sous le contrôle du personnel de la médiathèque.

5. Comportement des usagers

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents. Le personnel de la bibliothèque les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas les garder.

6. Application du règlement :

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves ou négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, voire l'accès à la médiathèque.

Le personnel de la médiathèque est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est remis à l'usager lors de son inscription, un autre exemplaire étant affiché en permanence dans les locaux.

Merci à tous pour le bon respect de ces règles.

L'équipe de la Médiathèque.



Médiathèque Arc-en-Barrois Le Relais
40/b rue Anatole Gabeur
52210 Arc-en-Barrois
Tél: 03.25.01.19.61